

Acte à classer

DEL_0038_2023

1

En préparation

2

Pour signature

3

Prêt à transmettre

4

En attente retour
Préfecture

5

> AR reçu <

6

Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2023-04-18T13-59-09.00 (MI244559534)

Identifiant unique de l'acte : 027-200065787-20230412-DEL_0038_2023-BF (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : del_0038_2023_vote_budget_primitif_2023_budget_po
e_santé_libéral_ambulatoire_psla

Date de décision : 12/04/2023



Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires

Identifiant unique de l'acte antérieur

:

Acte : pesallpjdobBP2023_PSLA_8620230... Multicanal : Non

Pièces jointes :

del_0038_2023_vote_bu... Type PJ : 70_DE - Délibération



Imprimer la PJ avec le tampon AR

Groupe émetteur de l'acte : TOUS

Classer

Annuler

Préparé

Date 18/04/23 à 13:59

Par BUNEL Nadège

Transmis

Date 18/04/23 à 13:59

Par BUNEL Nadège

Accusé de réception

Date 18/04/23 à 14:05

Acte publié le 18.04.23

Nombre de conseillers :	56
En exercice :	56
Présents	41
Votants par procuration	9
Absents	4
Total des votes	50

7. Finances locales
7.1 Décisions budgétaires

L'an deux mille vingt-trois, le douze avril à 19h30, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle, légalement convoqués en date du cinq avril 232023 se sont réunis, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Courel.

TITULAIRES PRESENTS : Mme DE ANDRES, M. FOURNIER, M. BOUCHER, Mme DA SILVA, M. BISSON, Mme GILBERT, M. BOUET, Mme DEFLUBE, M. TIHY, M. HANGARD, Mme DUONG, M. LAMY, M. CALMESNIL, M. BARRE, M. MARIE, M. DARMOIS, M. CANTELOUP, Mme GAUTIER, M. TIMON, Mme DUTILLOY, Mme ROSA, M. BEAUDOUIN, Mme DUVAL, M. Mme MONLON, M. LEFRANCOIS, Mme CABOT, M. DUCLOS, Mme QUESNEY, M. AUBE, M. VALLEE, M. MORDANT, Mme BOQUET, M. ROBILLOT, M. DOUYERE, M. SWERTVAEGER, M. COUREL, M. RUVEN, M. PLATEL, M. SIMON, M. LEGRIX, Mme. BOURNISIEEN

TITULAIRES EXCUSES : M. GIRARD, Mme ROULAND, M. LEROY, M. DUMESNIL, M. BONVOISIN, Mme CLUZEL, Mme LOUVEL, M. BURET, M. MAUVIEUX, M. SENINCK

SUPPLEANTS PRESENTS : M. BESSARD, M. LEBOUCHER, Mme DUHAMEL, Mme QUEVAL, Mme GLEMOT, Mme MONTIER

PROCURATIONS : M. GIRARD à M. SIMON, Mme ROULAND à M. BISSON, M. LEROY à M. COUREL, M. BONVOISIN à M. TIHY, Mme CLUZEL à M. MARIE, Mme LOUVEL à Mme DUTILLOY, M. BURET à M. DARMOIS, M. MAUVIEUX à M. VALLEE, M. BLAS à Mme BOURNISIEEN

SECRETAIRE DE SEANCE : M. FOURNIER

DEL_0038_2023_Vote du Budget Primitif 2023 –Budget Pôle Santé Libéral Ambulatoire (PSLA)

La présente délibération a vocation à synthétiser les données de la maquette budgétaire qui répond au cadre légal des instructions comptables et budgétaires.

Le budget primitif de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle est voté par chapitres avec reprise des résultats et restes à réaliser 2022 puisque le compte de gestion et le compte administratif ont été approuvés lors de la présente séance.

Les dépenses et recettes inscrites s'appuient sur les orientations budgétaires présentées lors de la Commission Finances du 14 mars 2023.

Le budget primitif 2023 s'équilibre à 136 020.98 € pour la section de fonctionnement et à 2 204 824.84 € pour la section d'investissement soit un budget total de 2 340 845.82 € avec reprise de résultat.

Présentation générale du budget :

Section de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 136 020.98 € se répartissent comme suit :

1 - DEPENSES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
011	CHARGES A CARACTERES GENERAL	107 145.98		107 145.98
66	CHARGES FINANCIERES	24 000.00		24 000.00
68	<i>Dotations aux amortissements et provisions</i>		4 875.00	4 875.00
022	DEPENSES IMPREVUES DE FONCTIONNEMENT			
	Dépenses de fonctionnement - Total	131 145.98	4 875.00	136 020.98
				+
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE				
				=
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES				136 020.98

Le chapitre 011, les charges à caractères générales comprennent principalement les fluides, l'assurance, les frais honoraires, les études, ainsi que le fonctionnement divers des bâtiments PSLA et la MAISON MEDICALE DE MONTFORT SUR RISLE, pour la somme de 107 145.98 €

Le chapitre 66, charges financières correspond, au annuités de l'emprunt, pour la somme de 24 000 €

Le chapitre 042 opération d'ordre de transfert entre sections, pour un montant de 4 875 € d'amortissement des biens.

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 118 002.60 € se répartissent comme suit :

2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
70	VENTES PRODUITS FABRIQUES, PRESTATIONS DE SERVICES	44 410.00		44 410.00
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	1 148.00		1 148.00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	73 331.00		73 331.00
	Recettes de fonctionnement - Total	118 889.00		118 889.00
				+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE				17 131.98
				=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES				136 020.98

Le chapitre 70, ventes produits fabriqués prestations de services, représente les recettes de charges répercutées des loyers, pour la somme de 44 410 €.

Le chapitre 74 dotations subventions et participations, pour la somme de 1 148 € de FCTVA.

Le chapitre 75 autres produits de gestions courante, correspond aux loyers des bâtiments Psla et Maison Médicale de Montfort sur Risle, pour la somme de 73 331 €.

Section d'investissement

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 2 204 824.84 € dont 1 663 225.07 € de restes à réaliser se répartissent comme suit :

	INVESTISSEMENT	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	50 000.00		50 000.00
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES (hors opérations)	7 875.00		7 875.00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (hors opérations)	363 538.49		363 538.49
23	IMMOBILISATIONS EN COURS (hors opérations)	120 186.28		120 186.28
	Dépenses d'investissement - Total	541 599.77		541 599.77
				+
D 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE				1 663 225.07
				=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES				2 204 824.84

Le chapitre 16 emprunt et dettes assimilées correspond au remboursement de capital de la collectivité, pour la somme de 50 000 €.

Le chapitre 204 subventions d'équipement versées, pour la somme de 7 875 € correspond à la participation démolition des immeubles terrain du PSLA.

Le chapitre 21 immobilisations corporelles, pour la somme de 363 538.49 € reprend les travaux d'aménagement de la maison médicale, ainsi que les équipements des cabinets dentaires.

Le chapitre 23 immobilisations en cours, pour la somme de 120 186.28 € reprenant principalement le solde du marché travaux Psla.

Les recettes d'investissement s'élèvent à 2 204 824.84 € se répartissent comme suit par chapitre :

	INVESTISSEMENT	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	8 775.00		8 775.00
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	1 694 171.10		1 694 171.10
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	497 003.74		497 003.74
23	IMMOBILISATIONS EN COURS			
28	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS		4 875.00	4 875.00
	Recettes d'investissement - Total	2 199 949.84	4 875.00	2 204 824.84
				+
R 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE				
				+
AFFECTATION AU COMPTE 1068				
				=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES				2 204 824.84

Le chapitre 13 subventions d'investissement pour un montant de 1 694 171 €, correspondant aux différents solde des subventions, Régions, Département ...

Le chapitre 16 emprunt et dettes assimilées, pour la somme de 497 003.74 € du remboursement du capital.

Le chapitre 10 dotations fond divers et réserves, pour la somme de 8 775 € (fctva).

Le chapitre 040 opération d'ordre de transferts entre sections pour 4 875 € des amortissements des biens.

Aussi, et au regard de ce qui précède,

VU l'instruction budgétaire et comptable M14,

VU l'article L.5211-36 du CGCT prévoyant, sous réserve des dispositions qui leur sont propres, que les dispositions du livre III de la deuxième partie sont applicables aux établissements publics de coopération intercommunale,

VU l'avis de la commission finances en date du 29 mars 2023,

*Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré
A l'unanimité,
Décide,*

- **D'ADOPTER** le budget primitif 2023 du Budget annexe Pôle Santé Libéral Ambulatoire avec 136 020.98 € en fonctionnement, et 2 204 824.84 € en investissement avec la reprise des résultats et les restes à réaliser 2022, crédits répartis comme suit par chapitre :

Fonctionnement :

Dépenses :

- 011 charges à caractères général : 107 145.98 €
- 66 charges financières 24 000 €
- 042 opération d'ordres de transferts entre sections : 4 875 €

Recettes :

- 70 ventes produits fabriqués, 44 410 €
- 75 autres produits de gestion courante, 73 331€
- 002 excédent de fonctionnement reporté, 17 131.98 €
- 74 dotations subventions et participations 1 148 €

Investissement :

Dépenses :

- 204 subvention d'équipement versées, 7 875 €
- 21 immobilisations corporelles, 363 538.49 €
- 23 immobilisations en cours, 120 186.28 €
- 10 dotations fonds diverse et réserves, €
- 16 emprunts et dettes assimilées, 50 000 €
- 001 solde exécution négatif reporté, 1 663 225.07 €

Recettes :

- 13 subventions d'investissement, 1 694 171.10 €
- 16 emprunts et dettes assimilées, 470 000 €
- 10 dotations fonds divers et réserves, 8 775 €
- 040 opérations d'ordre de transferts entre sections, 4 875 €

Pont-Audemer, le 12 avril 2023
le Président
qui certifie que la présente délibération a été
adressée à la Préfecture de l'Eure

Francis COUREL

